

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/11/19-4/06****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211119-lmc100000022849-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/2021

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : GBIORCZYK Anne

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Convention sur la prise en charge thérapeutique des mineurs non accompagnés.

La Seine-et-Marne a signé, le 29 septembre 2020, le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance avec l'Etat et l'ARS Ile-de-France, suite à la délibération de l'assemblée intervenue quelques jours plus tôt.

Cette convention est organisée en 38 projets d'actions concrètes prenant en compte tous les enfants de la naissance à la vie adulte répartis autour de trois champs d'actions : la Protection Maternelle et Infantile (PMI), l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et le handicap.

Dès lors, la fiche action 36 intitulée « identifier un interlocuteur unique, référent de parcours, véritable relais pour suivre chaque mineur non accompagné et faciliter leur accès aux services de l'Etat grâce à la commission de coordination MNA » cible notamment le parcours des MNA. Il s'agit de prévenir le plus en amont possible les situations de fragilités.

Cette prévention passe par l'accès aux soins psychologiques et aux consultations individuelles, ne pouvant être mis en œuvre faute de personnels de soin disponibles.

L'association Ville-Hôpital a élaboré un projet de prise en charge thérapeutique des MNA, sous-forme d'ateliers thérapeutiques de groupe, de consultations individuelles, et d'actions de sensibilisation destinées aux professionnels du secteur social.

Afin de définir le cadre et les modalités d'organisation autour de ces propositions, une convention doit être conclue. C'est celle qui vous est proposée dans le présent rapport.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la Loi n°2007-293 du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance,

VU la Loi n°2016-197 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant,

Vu la délibération 4/04 A du 17 décembre 2020, relative au budget primitif 2021 : Budget primitif 2021 - Protection de l'enfance,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/01 en date du 14 juin 2019 approuvant le Schéma des solidarités 2019-2024,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 24 septembre 2020, approuvant la signature du contrat Départementale de prévention et de protection de l'enfance,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération le projet de convention entre le Département et l'Association ville Hôpital (AVIH),

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention au nom du Département,

Article 3 : de prélever la somme de 32 800 € sur l'opération « Prestations destinées aux enfants accueillis ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne